



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE 2025/2026

Du lundi 10 mars au vendredi 18 avril 2025 auront lieu :

- Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2022 rentrant en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants. Les demandes de dérogations font l'objet d'un dossier spécifique.

- Les inscriptions en restauration scolaire.

Les dossiers sont à retirer :

- en mairie de Pontpoint aux horaires d'ouverture habituels,

- en ligne sur le site de la mairie <https://pontpoint.fr/>

- par mail : scolaire@mairiepontpoint.fr pour les enfants des groupes scolaires Massé/Chadufaux
cantine-sirs@mairiepontpoint.fr pour les enfants du syndicat scolaire Pontpoint/Rhuis/Roberval (école de Roberval).

Sont à retourner en mairie ou par mail aux adresses ci-dessus : - pour les inscriptions scolaires :
le formulaire « inscription scolaire » complété, les copies du livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- pour les inscriptions en restauration : la fiche de renseignements individuels complétée et le règlement signé.

